

Compte rendu de la séance du 23 mai 2017

Secrétaire(s) de la séance:
Angelique LAFON

Ordre du jour:

- Validation devis voirie communale
- Validation facture réparation mur sous l'église
- Devis toiture abribus
- Travaux cimetière
- Journées du patrimoine rural
- Remboursement caution logement Melle Lagardère
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT COMMUNAL (DE_2017_014)

Monsieur Le maire fait part au Conseil Municipal de l'état des lieux effectué le 15 mars 2017 suite au départ de la locataire Mademoiselle LAGARDERE.

L'état général des locaux et de la partie extérieure est satisfaisant.

Monsieur le Maire précise qu'un appareil de chauffage encastré dans une cloison bâtie sans autorisation est resté sur place. L'appareil, contrôlé par un professionnel comme impropre à une utilisation sécurisé, doit être mis au rebut et la cloison démontée. Vu les frais estimés à cent cinquante euros pour cette opération de remise en état des locaux, Monsieur Le Maire propose de rembourser deux cents euros sur le total de la caution de trois cent cinquante euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au remboursement de deux cents euros de la caution à Mademoiselle LAGARDERE.

TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE (DE_2017_015)

Monsieur le Maire présente le devis de la société EIFFAGE concernant les travaux de voirie communale pour un montant de 9 931.0 € TTC.

Le tarif pratiqué par EIFFAGE est identique au marché passé avec l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à ce devis et charge Monsieur le Maire du suivi.

1) VOIRIE COMMUNALE

Le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 9931.50 € TTC a été adopté à l'unanimité.

2) MUR DE L'EGLISE

L'entreprise Nouailles a fait parvenir la facture pour la réfection du mur de l'église pour un montant de 1 460 €. Cette somme est à payer.

3) TOITURE ABRIBUS

Le devis de Mr Bruno Bonnel a été retenu pour un montant de 2 015 €. Monsieur le maire a été désigné pour signer le devis. Mr Delbert doit reprendre pour connaître le délai de réalisation.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'amendes de police pour ces travaux.

4) CIMETIERE

Beaucoup de travail a été effectué par Monsieur Bernard BOY. Monsieur le Maire l'en remercie.

La pose d'un grillage sur la partie ancienne du mur, entre le nouveau cimetière et le portail donnant sur la route, sera nécessaire pour sécuriser le passage autour de certaines tombes.

5) JOURNEES DU PATRIMOINE AOUT 2017

Monsieur le Maire rappelle que c'est un évènement porté par l'association 'vivre à Séniergues', avec la participation du conseil municipal, du comité des fêtes du village, de la communauté de commune de Labastide Murat et du Parc régional.

Cette manifestation se déroule tous les ans le 1^{er} weekend d'Aout (vendredi et samedi).

6) REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT COMMUNAL

Après concertation du conseil municipal, il a été décidé du remboursement de la caution de 350 € sous déduction du montant de la facture pour l'enlèvement estimé à 150 € (démontage et évacuation) du poêle à bois déclaré défectueux.

7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les lampes dans le bourg ont été changées.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Jean Pierre Malgouyart a envoyé une lettre LRAR au service technique des routes. En cause, une bande d'eau éclabousse les murs de son domicile lors du passage des voitures, et ce depuis les travaux effectués sur ladite route par la SAUR..

Huguette Monestier rappelle que le conteneur relais doit bientôt être déplacé au pied de fourche.

Monsieur le Maire précise que le PLUI avance sur la commune. Des zones urbanisées et des granges pouvant changer de destination ont été répertoriées.

Jean Jacques Delbert informe qu'il y a un projet de construction de hangar aux places du lac.

Monsieur le Maire précise que Madame Pablo, secrétaire remplaçant Anne Marie Delpech, part dans un mois pour un stage de 5 mois.

8) TOUR DE TABLE

Robert Escapoulade précise que le nouveau chemin de randonnée sur la commune a été inauguré avec succès.

Huguette Monestier informe :

- Qu'Apolline ne sera plus à l'office du tourisme mais à la communauté de commune dès septembre prochain.

Qu'une réunion au SSIAD est prévue le 13 juin.

Michel Mespoulet précise :

- Qu'un panneau « stop 150m » en haut du chemin de Galy est tombé. Monsieur le Maire va appeler Monsieur De Moura au conseil départemental pour son remplacement.
- Que la haie sous la maison de Monsieur Ressegeac doit être taillée.
- Que le fauchage par l'entreprise Fresquet va bientôt commencer.

Angélique Lafon informe :

- Que le projet de construction pour l'ALSH et le RAM avance. Cependant, l'ALSH se fera encore à Montfaucon pour cet été et à Lauzes pour les vacances de Toussaint.
- Qu'il y a une branche sur la route de Lacombe qu'il faut couper car menace de tomber sur la route.
-

Christine Boy :

- précise qu'il y a une fissure sur le mur de l'église coté route et qu'il faut la surveiller.
- Demande quand l'entreprise Candailé va venir pour effectuer les travaux sur le parking du foyer rural. Michel Mespoulet informe que suite à un appel, il viendra après les travaux au Vigan.

Jean Jacques Delbert informe :

- Qu'un bourrelet doit être réalisé lors des travaux de réfection de la route afin d'éviter trop d'eau dans l'entrée des maisons.

- Qu'un poteau sera mis à la place d'une tranchée pour avoir l'électricité pour la fête près des chapiteaux. Ce poteau sera amovible et permettra d'avoir un compteur accessible et sécurisé pour les gros évènements autour du foyer rural.

Monsieur La Maire précise :

- Que l'entreprise Candailé va refaire le chemin entre Ginouillac et Sènièrgues situé combe de la Dame. Frais à partager entre les deux communes.
- Qu'un nouveau chemin de randonnée de 10 km va être bamié, le 9 et 10 juin, par la commission départementale en réunion au foyer rural, et ainsi apprendre à ceux qui le souhaite à baliser un chemin. Celui-ci partira de l'église, puis ira vers le camping de La Faurie, puis les fontanelles, Mazéou, le Bournac, le pied de fourche, pour enfin passer au moulin avant de finir la boucle à l'église.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h20.